

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 30 mai 2022

Session ordinaire

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, SOUBEYRAND Daniel, QUATRESOUS Christian, FAURE Sophie, POYET Manon, BOUTTE Thérèse, MONTET Frédéric, POYET Mathieu.

Secrétaire de séance : DUMAS Jean Marc

Absents excusés : DETHY Annie donne pouvoir à RONZIER Julien

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
 - DM pour l'achat l'épareuse
 - DM pour les amortissements
 - DM pour les travaux sur le lavoir
 - Demande de subvention sur l'enveloppe solidarité
- **Réforme de la publicité des actes**
 - Modalités de publicité des actes (communes de moins de 3500 habitants)
- **SIEL**
 - Participation pour un branchement d'une construction neuve sur Annézieux
 -
- **Cimetière**
 - Reprise des concessions
- **Mutualisation**
 - Convention avec Marols et Chenereilles
- **Divers**
 - Tableau des permanences législatives
 - Demande de prêt de salle pour la mutuelle AXA

Approbation du compte-rendu du 25 avril 2022 à l'unanimité des membres présents.

Finances

DM

Monsieur le Maire présente la Décision Modificative N°2 pour l'achat de l'épareuse, les travaux pour le lavoir et pour les amortissements 2022.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615231 : Voirie	292€	
D 6811 042 : Opération d'ordre entre section		292€
D 165 : Dépôts et cautions		292€
D 2041582-303 : Aménagement centre bourg	15 000€	
D 21571 – 347 Epareuse		19 500€
D 2313- 339 Travaux Eglise	1 500€	
D 2313-341 Lavoir du bourg		3 000€
D2315-332 : Travaux pour l'ADAP	6 000€	
R 28041582 040 : opération d'ordre entre section		292€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Demande de subvention

Monsieur le Maire présente la facture des travaux de la cour de l'école de l'entreprise STAL pour un montant de 22 905€ HT. Il est proposé de faire une demande de subvention sur l'enveloppe solidarité du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la demande de subvention.

Réforme de la publicité des actes

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les modalités de publicité des actes de la commune par affichage papier en Mairie et par publication sous forme électronique sur le site internet de la commune.

SIEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension Télécom au lieu-dit « La Sagne » sur Annézieux.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le montant des travaux est de de 1 010€ sous forme de fonds de concours au SIEL, et il faut aussi prévoir l'amortissement du fond de concours entre un an et quinze ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le fonds de concours pour un montant de 1 010€ et l'amortissement sur un an.

Cimetière

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur la reprise par la commune, de neuf concessions perpétuelles dans le cimetière communal.

Concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises une fois en 2018 et une fois en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la reprise des 9 concessions perpétuelles, et autorise Monsieur le Maire à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Mutualisation

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mutualisation entre les communes de :

- Chenereilles
- Marols
- Soleymieux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la convention de mutualisation entre les communes de Chenereilles, Marols et Soleymieux.

Divers

Elections législatives

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin dans la salle de vote de la Mairie

Bureau de vote pour le 12 avril

Président	RONZIER Julien		DETHY Annie	RONZIER Julien	
Bureau 1	8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h
	DUMAS jean Marc	FAURE Sophie	POYET Manon	POYET Mathieu	VALOUR Christine
	DAMEZET Jérôme	POYET Manon	FAURE Sophie	SOUBEYRAND Daniel	QUATRESOUS Christian

Dépouillement le soir à partir de 18h00

BOUTTE Thérèse
POYET Mathieu
MONTET Frédéric
QUATRESOUS Christian

Bureau de vote pour le 19 juin

Président	RONZIER Julien		DETHY Annie	RONZIER Julien	
Bureau 1	8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h
	DUMAS jean Marc	BOUTTE Thérèse	POYET Manon	SOUBEYRAND Daniel	POYET Mathieu
	MONTET Frédéric	SOUBEYRAND Fabienne	FAURE Sophie	DETHY Annie	QUATRESOUS Christian

Dépouillement le soir à partir de 18h00

BOUTTE Thérèse
DUMAS Jean Marc
SOUBEYRAND Daniel
POYET Mathieu

Demande de prêt de salle pour la mutuelle AXA

La mutuelle AXA demande le prêt gratuitement d'une salle pour des permanences en mairie pour des rendez-vous clients.

Le Conseil Municipal approuve la demande.